

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026

PROCÈS VERBAL

L'an deux mil-vingt-six, le vingt-neuf Avril à 18h30, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de madame Céline FARRÉ, Maire.

Date de la convocation : 20 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Présents : Céline FARRÉ, Didier BROS, Nathalie CUOZZO, Nicolas WISNIEWSKI, Sophie BERETTA, Arnaud SAUVAIRE, Anaïs CASIMIR-DURAND, Tony LAUVERGNE, Françoise BIAGINI, Lionel CABROLIER, Gilles DUTRONC, Françoise BOUZANQUET et Marjorie COLAS

Absents : Raphael MATHEVET ayant donné procuration à Didier BROS
Stéphanie MELLAREDE

Secrétaire de séance : Nathalie CUOZZO

À L'ORDRE DU JOUR

- **Approbation du procès-verbal de la séance antérieure**

Madame la Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente.

Concernant le procès-verbal du 15 avril 2026, une erreur matérielle de saisie ayant été relevée, l'assemblée décide d'en reporter l'approbation à la prochaine séance du Conseil Municipal.

- **Délégations du Conseil municipal consenties au Maire**

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que pour garantir la bonne marche des services municipaux, optimiser la réactivité de l'administration locale et assurer une parfaite continuité du service public, il est opportun de lui déléguer certaines attributions que la loi réserve initialement à l'assemblée délibérante.

Elle précise que cette nouvelle délibération a pour objet d'actualiser la liste des délégations et qu'elle abroge et remplace la délibération précédente n° 2026/0009 du 1er avril 2026. Ces compétences lui sont confiées par délégation et pour toute la durée de son mandat, avec la possibilité de les subdéléguer aux adjoints.

Madame la Maire énumère ensuite les 31 domaines d'attribution faisant l'objet de cette délégation, assortis pour certains de plafonds financiers spécifiques :

- **Gestion du patrimoine et voirie** : Affectation et délimitation des propriétés communales (1°) ; fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement et de dépôt temporaire dans la limite de 2 500 € par droit unitaire, avec modulation possible en cas de dématérialisation (2°) ; fixation des reprises d'alignement (14°) ; avis préalable aux opérations d'un établissement public foncier local (18°).
- **Finances et commande publique** : Réalisation des emprunts d'investissement et opérations financières associées dans la limite de 100 000 € unitaire (3°) ; conclusion de lignes de trésorerie dans la limite de 500 000 € par année civile (20°) ; préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, fournitures et services inférieurs à 14 999 € HT (4°) ; création, modification

- **Convention d'organisation entre le service « Application du droit aux sols » de la CCPS et la Commune**

Madame la Maire explique que l'évolution de la réglementation et l'obligation de dématérialisation (GNAU et PLAT'AU) nécessitent de signer une convention avec le service « Application du Droit des Sols » (ADS) de la Communauté de Communes du Pays de Sommières (CCPS). Ce service assure l'instruction technique des dossiers pour le compte de la commune, sécurisant ainsi les actes administratifs. La convention est conclue pour une durée de 4 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (Madame Françoise BOUZANQUET n'ayant pas pris part au vote) :

- **Approuve** les termes de la nouvelle convention d'organisation avec la CCPS pour l'instruction des actes d'urbanisme.

- **Autorise** Madame la Maire à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

- **Désignation des Commissaires titulaires et suppléants de la Commission Impôts Directs (CCID)**

Madame la Maire présente la demande des Services Fiscaux visant à établir une liste de 24 contribuables locaux, conformément à l'article 1650-1 du Code Général des Impôts. Le Directeur des Services Fiscaux choisira parmi eux les membres de la CCID. Madame la Maire rappelle les critères légaux d'éligibilité (majorité, nationalité, droits civils, inscription aux rôles locaux et connaissance de la commune).

Le Conseil Municipal, après s'être assuré de la conformité des profils et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'arrêter** la liste des 24 personnes suivantes à transmettre à l'administration fiscale :

J. BEN AMAR, C. DAUDET, H. SAUVAIRE, Y. DEBIANE, O. CABANIS, M. GUEIDAN, A. GUIOT, K. FUENTES, D. TEYSSIER, B. CHAMPION, M. LANNEAU, F. FARNY, C. COMPAN, J. PARISEL, M. BERCOT, B. THUILLIEZ, E. BOUET, A-M. SEBE, F. SVELON, V. BROS, S. AMOUROUX, J. PERRIER, J-P. FESQUET, T. MOLLARD.

- **De charger** Madame la Maire de notifier cette liste aux Services Fiscaux compétents.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

- **Composition du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à fixer la composition du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), conformément au décret n°95-562 du 6 mai 1995, et à en élire les membres issus du conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Fixe à 10 le nombre total de membres du Conseil d'Administration (le Président de droit, 3 élus municipaux et 6 membres nommés).

- Élit pour y siéger les conseillers municipaux suivants : Mme Nathalie CUOZZO, M. Didier BROS et Mme Françoise BIAGINI.

Madame la Maire informe également l'assemblée de la nomination par ses soins des 6 membres extérieurs : B. Puis-Caillard, B. Grajwoda, A. Keppel, B. Rios, L. Gainet et C. Guiot.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

- **Délégation de signature à un conseiller municipal pour instruction et signature d'acte d'urbanisme concernant la Maire**

La commune étant saisie de demandes de certificats d'urbanisme (CU(a) n° 030 098 26 N0003 à N0006) et de futures déclarations préalables concernant personnellement Madame la Maire, celle-ci se trouve en situation d'empêchement légal. En vertu de l'article L. 422-7 du Code de l'urbanisme, le Conseil Municipal doit obligatoirement désigner expressément l'un de ses membres pour se substituer au Maire et prendre les décisions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (Madame Céline FARRÉ, intéressée, n'ayant pas pris part au vote) :

- Désigne Madame Sophie BERETTA pour instruire, se prononcer et signer les décisions relatives aux certificats d'urbanisme susvisés ainsi qu'aux futures déclarations préalables liées à ces mêmes parcelles.
- Autorise Madame Sophie BERETTA à signer l'ensemble des arrêtés et documents administratifs s'y rapportant.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

- **Questions et informations diverses**

Plusieurs points relatifs à la vie du village ont été abordés en fin de séance :

- Point sur la commémoration du 26 avril : Madame la Maire indique que le drapeau avait bien été mis en place à cette occasion. Toutefois, le courriel émanant de la Préfecture n'a malheureusement pas été transmis. La commune présente ses excuses pour cet oubli.
- City Sport : il est demandé de remettre en place les poubelles et les cendriers. Une réflexion est également engagée concernant les modalités d'accès pour les jeunes venant de Vielle, tout en évitant un passage par la route de Cannes. Une commission voirie-sécurité sera prochainement programmée à ce sujet (convocation prévue le 18 mai à 18h). Enfin, il conviendra également de vérifier le filet du tennis.
- Commémoration du 8 mai 2026 : le rendez-vous est fixé au 8 mai à 10h30 afin de procéder à l'installation au foyer.
- Culture : un projet de concert est actuellement à l'étude. Une commission culture et communication sera prochainement organisée à ce sujet (convocation prévue le mardi 19 mai à 19h).

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire a prononcé la levée de la séance à 20h07.

La Maire,



La Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.